

Formation Prévention des risques liés aux activités bureautiques/tertiaires

Conditions de travail & ergonomie

PUBLIC

Salarié·e·s menant des activités bureautiques

INTERVENANTS

Ergonome référencée TMS Pro auprès de la CARSAT Midi-Pyrénées

SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

DURÉE

1 jour

DATES

Nous consulter

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

Nous consulter

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, organisme habilité par l'INRS pour les formations PRAP IBC



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

Permettre aux participants de :

- Connaître les risques liés aux activités bureautiques du point de vue de la santé et des nouvelles formes de travail associées
- Mettre en pratique l'approche ergonomique relative à l'implantation des espaces bureautiques, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation du travail

Programme

Connaître les facteurs de risques professionnels et les effets sur la santé relatifs aux activités bureautiques dans le secteur tertiaire

- Contexte d'évolution du secteur et des activités concernées
- Facteurs de risque et effets sur la santé

Appréhender les situations de travail à travers l'approche ergonomique

- Connaissances et notions clés : travail prescrit/travail réel, normes/variabilités...
- Repérage des situations de travail à risque dans le cadre des activités bureautiques

Avoir des repères de prévention sur la base de recommandations

- Configuration et aménagement des espaces de travail
- Ambiance environnementale sur le plan acoustique, lumineux et thermique
- Modes d'organisation du travail
- Équipements, outils de travail

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Formation axée sur de l'apport de connaissances, des échanges et des études de cas concrets en relation avec les situations des participants
- Travaux en sous-groupes (analyse d'une ou plusieurs situations de travail) et jeux de rôle
- Utilisation de supports multimédia : écran interactif, vidéo-projection, internet

Suivi et modalités d'évaluation

- Quizz, exercices

Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat.

Pour toute demande urgente, nous vous invitons à [nous contacter](#).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ergonomes de l'ASTI peuvent vous accompagner dans la **réalisation d'un état des lieux des postes à risque de Troubles Musculosquelettiques (TMS)**.

Il est possible de réaliser cet accompagnement dans le **cadre de la démarche TMS Pro** développée par l'INRS, cette démarche étant susceptible de donner lieu à des [aides financières](#) (sous conditions).